

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité Question écrite n° 4827

Texte de la question

M. François Colcombet appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la préoccupation très répandue parmi les agents de la fonction publique quant au devenir du congé de fin d'activité. Le maintien de cette mesure ne peut que favoriser l'emploi des jeunes en permettant d'ouvrir le concours de la fonction publique. Cette préoccupation légitime par-delà l'aspiration bien compréhensible à bénéficier de cette mesure n'est pas absente du choix des fonctionnaires concernés. Il lui demande de bien vouloir prolonger cette mesure qui concilie la solidarité entre les générations et la lutte pour l'emploi.

Texte de la réponse

La loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, a créé dans son titre II le congé de fin d'activité (CFA) pour l'année 1997, accessible aux agents des trois fonctions publiques. Les estimations actuelles font apparaître que plus de 12 000 agents bénéficient du congé pour la fonction publique de l'Etat, environ 4 500 pour la fonction publique territoriale et près de 2 000 pour la fonction publique hospitalière, alors même que les prévisions s'élevaient à 15 000 personnes. Le congé de fin d'activité a pour but de libérer des emplois et de permettre ainsi une augmentation des recrutements, notamment au bénéfice des jeunes. Une décision sur l'éventuelle prorogation du dispositif sera prise, très prochainement, à l'issue des concertations prévues avec les syndicats de fonctionnaires.

Données clés

Auteur : M. François Colcombet

Circonscription: Allier (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4827

Rubrique: Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation **Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3523 Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4378